



GDON du Libournais  
BP 15 - 14 rue Guadet - 33330 Saint-Emilion  
Email : [animateur@gdon-libournais.fr](mailto:animateur@gdon-libournais.fr)  
Tel : 06 82 43 69 81

## Bulletin Technique 18

Le 01 août 2019

Le GDON du Libournais est contributeur du BSV Aquitaine. Ce bulletin prend en compte le [BSV Nouvelle Aquitaine Viticulture 19 du 30 juillet 2019](#).

Les estimations des niveaux de pression et de risques présentées dans ce bulletin sont établies sur la base de réseaux d'observations menés dans le cadre de protocoles standardisés. Ces données sont analysées par des techniciens spécialisés en épidémiologie-surveillance. Les résultats diffusés représentent une tendance générale de la situation au vignoble. Elle ne peut se substituer à une analyse des risques individuelle et nécessite d'être adaptée aux spécificités de chaque parcellaire.

Le suivi de notre réseau de pièges est réalisé en collaboration avec la FREDON Aquitaine, les groupes Vitivista, Ets Touzan, Soufflet Vigne et les ADAR de secteur. Le suivi des maladies cryptogamiques et la modélisation des risques sont réalisés en collaboration avec l'IFV Blanquefort, Géosens et Promété.

### L'ESSENTIEL EN QUELQUES MOTS

<b>Phénologie</b>	Début de la véraison
<b>Tordeuses</b>	En attente du départ de 3 <sup>ème</sup> vol
<b>Mildiou</b>	Très bon état sanitaire général, gestion de la qualité du feuillage en parcelle saine
<b>Botrytis</b>	Des phénomènes de ruptures pelliculaires de baies sont visibles suite aux dernières pluies
<b>Flavescence Dorée</b>	Déclenchement du renouvellement de Traitement Obligatoire en zones LIB01, MONT02 et sur l'intégralité de la commune de Saint Philippe d'Aiguille



## ACTUALITES VITICOLES

### INTERDICTION DE POMPAGE EN COURS D'EAU

Suite à la sécheresse de Juillet, le Syndicat de rivière de la zone (SIETAVI) nous informe qu'un Arrêté Préfectoral d'interdiction de pompage dans les cours d'eau et plan d'eau du Bassin versant Barbanne-Palais-Lavié est entré en vigueur le 26 juillet 2019. Cet arrêté concerne une grande partie de notre territoire. Vous trouverez copie de l'AP ainsi qu'une carte de la zone concernée pour le SIETAVI (certaines communes peuvent être concernées via un autre Syndicat de rivière) auprès de votre ODG.

Pour toute information, vous pouvez contacter le SIETAVI aux coordonnées suivantes :



## SYNTHESE METEOROLOGIQUE

### SYNTHESE METEO DE LA PERIODE DU 25 AU 31 JUILLET

L'épisode caniculaire de la semaine dernière s'est conclu par un orage dans la nuit du jeudi 25 au vendredi 26 juillet et le maintien d'un épisode pluvieux jusqu'au samedi 27 juillet. Ce phénomène a entraîné la baisse prolongée des T°C, avec des minimales comprises entre 11 et 14°C lundi 29 juillet au matin et des maximales ne dépassant 26°C que sur cette même journée. Les T°C moyennes, comprises entre 20 et 21°C, accusent ainsi une baisse de -4°C par rapport à la semaine précédente. Les pluies intermittentes enregistrées entre le 25 et le 27 juillet atteignent des cumuls compris entre 30 et 68 mm selon les sites, pour une valeur moyenne généralement proche de 40 mm.

Tableau 1 : Données météorologiques : du 25 au 31 juillet

STATIONS - Lieux dits (18-07 au 24-07)	Température Min. obs.	Température Max. obs.	Température Moyenne	Précipitation (Cumul en mm)
BELVES DE CASTILLON-Puy-Arnaud	13.1	39	21.4	63
LIBOURNE- Garderose	13.6	39.1	21.2	40
LUSSAC-secteur Mayne Blanc	11.5	38.6	20.8	68
MONTAGNE-Goujon	11.7	38.6	20.8	40
NEAC Lavergne	10.9	40.8	20.9	41
POMEROL-Evangile	12.9	39.1	21.2	38
ST CHRISTOPHE -Fombrauge	13.9	38.4	21.1	50
ST EMILION-Grand Barrail	12	38.6	21	38
ST ETIENNE DE LISSE-Mangot	12.3	38.3	21.1	31
VIGNONET-ST PEY - La Vergne	-	-	-	-

### METEO PREVISIONNELLE DU 01 au 07 août (sources CIVB, Météociel, Météo Blue, Promété)

Le jeudi 1<sup>er</sup> août se déroulera sous un temps maussade accompagné de faibles pluies (2-4 mm). Le ciel se dégagera dès vendredi 2 août pour laisser place à un temps très ensoleillé et des T°C journalières comprises entre 13 et 32°C. Le lundi 05 août marquera une transition nuageuse avant le début d'une nouvelle perturbation mardi 06 août, pouvant se poursuivre

sur la journée du 07 août. Pour l'instant considérée comme de faible ampleur, elle devrait entraîner des cumuls journaliers de 2-4 mm et une baisse des T°C maximales aux environs de 25°C.



## Phénologie au vignoble

Le vignoble est actuellement au stade de début de la véraison. Les parcelles gelées en début de saison sont actuellement au stade de fermeture de la grappe.



## Observation des ravageurs

### SUIVI DES VOLS DE TORDEUSES EN 2019 : PERIODE du 25 au 31 Juillet 2019

**Les participants au réseau peuvent réaliser les relevés le jeudi / vendredi**

#### Départ de 3<sup>ème</sup> vol

Aucun départ de 3<sup>ème</sup> vol détecté, malgré le maintien de quelques captures associées à la fin du 2<sup>ème</sup> vol dans les secteurs tardifs (Lussac, Puisseguin, Tayac).

#### Bilan des Perforations de G2

Pour un bilan total de la G2, vous pouvez vous reporter à notre bulletin 17 de la semaine précédente en [cliquant ici](#).

### SUIVI DES LARVES de CICADELLES VERTES PERIODE du 25 au 31 Juillet 2019

Des observations larvaires de cicadelles vertes ont été menées sur plusieurs sites sensibles (GDON du Libournais et Ets Touzan). Les populations sont pour l'instant faibles et atteignent au maximum 20 % de larves.



## LUTTE CONTRE LA FLAVESCENCE DOREE

### DECISION DE RENOUVELLEMENT DE TRAITEMENT OBLIGATOIRE

#### DANS LES ZONES CONCERNES

**IMPORTANT : Rappel du protocole**

La décision de renouvellement de Traitement Obligatoire concerne uniquement les zones déjà traitées courant Juin 2019. Réferez-vous au courrier du 26 avril 2019 pour connaître si vos parcelles sont concernées en cas de doute.

Le renouvellement de traitement ne s'applique pas aux parcelles ayant déjà été traitées 2 ou 3 fois à l'aide de Pyrèvert, sauf consignes spécifiques du GDON.

Le déclenchement d'un TO est basé sur les résultats de piégeage de l'insecte vecteur. Ces suivis se termineront **le mercredi 07 août 2019** et les résultats actuels ne **SONT DONC PAS DEFINITIFS**. Pour les vigneron ayant un parcellaire réparti sur plusieurs zones de traitement, nous vous conseillons d'attendre le 07 août 2019 afin de disposer de l'ensemble des éléments avant toute intervention. Le déclenchement d'un traitement peut être effectué dès à présent et jusqu'au 23 août 2019. **En date du 01 août, le renouvellement du Traitement est déclenché sur les zones : LIB01, MONT02 et sur l'intégralité de la commune de Saint Philippe d'Aiguille (toutes parcelles cadastrales concernées)**

ZONES CASTILLON-FRANCS	DECISION FINALE DE RENOUVELLEMENT DE TRAITEMENT
BELV01	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
FRAN01	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
SALL01	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
SALL02	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
STCI01	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
STMA01	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
STPH01	SEUIL DEPASSE, 2ème TRAITEMENT A PREVOIR
Zone_STCI	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
Zone_STCO	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
Zone_STGE	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
Zone_STMA	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
Zone_STPH	SEUIL DEPASSE, 2ème TRAITEMENT A PREVOIR

ZONES LIBOURNAIS	DECISION FINALE DE RENOUVELLEMENT DE TRAITEMENT
ART01	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
COND01	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
COND02	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
LAL03	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
LIB01	SEUIL DEPASSE, 2ème TRAITEMENT A PREVOIR
LUS01	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
LUS02	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
LUS03	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
LUS04	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
MONT02	SEUIL DEPASSE, 2ème TRAITEMENT A PREVOIR
MONT03	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août

ZONES LIBOURNAIS	DECISION FINALE DE RENOUVELLEMENT DE TRAITEMENT
MONT04	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
NEAC01	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
PUI01	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
PUI03	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
PUI04	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
STEM02	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
STET01	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
STSU01	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
STSU02	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
STSU03	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
STSU04	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
STSU05	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
STSU06	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août
Zone_1_ART	Pas de déclenchement pour l'instant, décision finale au 07 août



## Maladies Cryptogamiques

Le Gdon se concentre sur le suivi des pièges du protocole de lutte contre la Flavescence Dorée et les Témoins Non Traités ne sont plus suivis.

### OBSERVATIONS GENERALES DES MALADIES FONGIQUES

#### SYNTHESE DES RISQUES CRYPTOGRAMIQUES du 01 au 07 août

Le vignoble traité est généralement dans un excellent état sanitaire à la fois sur les feuilles et sur grappes. Avec le début de la véraison et en l'absence de symptômes réguliers, les problématiques oïdium / black rot sont désormais résolues. La gestion du mildiou se focalise désormais sur le maintien d'un feuillage en bon état sanitaire pour la maturation du raisin.

Etant donné la faible pression mildiou, les opérations mécaniques de prophylaxie (rognage et écimage) montrent une bonne efficacité en supprimant les jeunes feuilles encore sensibles. Elles peuvent être couplées si besoin à un maintien de la protection sanitaire à l'aide de spécialités de contact, en positionnant les interventions au plus proche possible avant des pluies significatives.

On peut observer toutefois 2 exceptions qui nécessitent une surveillance plus étroite et une adaptation des stratégies :

- Les parcelles plus régulièrement touchées par le mildiou, observées notamment dans certaines zones gélives de début de saison, sur lesquelles le maintien d'une protection phytosanitaire est nécessaire car les conditions d'humidité matinale permettent des repiquages,

- Les parcelles extériorisant cette semaine des petits foyers de botrytis suite à des ruptures pelliculaires des baies (phénomène de retour d'eau, cumul conséquent des dernières pluies). Ces parcelles doivent faire l'objet d'un suivi attentif pour évaluer si cette pourriture se maintient au cours de l'été, et envisager éventuellement des adaptations de stratégies anti-botrytis ou / et de gestion de la 3<sup>ème</sup> génération de vers de grappes.

**L'équipe du GDON du Libournais,**